

## PROCES VERBAL

### Conseil municipal du jeudi 16/11/2023

Tous les conseillers municipaux sont présents sauf :

- Florent BERGER (procuration Karine CLAUDEL)
- Julie MORESTIN (procuration Isabelle ROCHE BOLLOTTE)
- Aurélien GUINET (procuration Sandra BAJAT)
- DELISLE Cyprien

Début de séance 19H33

Secrétaire de séance : Laëtitia GIRARD

#### 1-Approbation PV du dernier conseil

Le maire donne lecture du compte-rendu du conseil municipal du 19/10/2023.  
Aucune remarque n'est faite sur ce compte-rendu.

Le PV du conseil municipal du 19 Octobre 2023 est **approuvé à l'unanimité**.

#### 2- Complément budget marché de la cure pour la SARL 2M Maçonnerie

Stéphanie BARGE arrive à 19H34

Le Maire, M. REYNAUD rappelle que, par délibération du 15 septembre 2022, le conseil municipal avait attribué à la société « 2 M Maçonnerie » le marché correspondant au lot n°7 pour la réfection de la cure pour un montant de 72 400 € TTC.

En raison de travaux plus importants, le marché pour ce lot doit être actualisé.

Le marché doit être réévalué de 4 400 € TTC en complément.

Un marché total de (72 400 € TTC + 4 400 € TTC) 76 800 € TTC

**A l'unanimité**, le Conseil Municipal

- **Accepte** le complément du marché réfection de la cure pour la SARL 2M Maçonnerie pour un montant de 4 400 € TTC

#### 3- Complément budget marché de la cure pour la SARL ADC Charpente

David DUGOIS arrive à 19H37

Le Maire, M. REYNAUD rappelle que, par délibération du 15 septembre 2022, le conseil municipal avait attribué à la société « ADC CHARPENTE » le marché correspondant au lot n°2 pour la réfection de la cure pour un montant de 37 128.72 € TTC.

En raison de travaux plus important, le marché pour ce lot doit être actualisé.

Le marché doit être réévaluer de 1 576.20 € TTC en complément.

Un marché total de (37 128.72 € TTC + 1 576.20 € TTC) 38 704.92 € TTC

**A l'unanimité**, le Conseil Municipal

- **Accepte** le complément du marché réfection de la cure pour la SARL ADC CHARPENTE pour un montant de 1 576.20€ TTC

#### 4- Complément budget marché pour le projet de construction du bâtiment accueil petite enfance

Le Maire, M. REYNAUD rappelle que, par délibération du 19 octobre 2023, le conseil municipal avait accordé à la société « BUGEY BRESSE CONSTRUCTION (Natilia) » le marché correspondant pour la construction d'un bâtiment destiné à un accueil petite enfance pour un montant de 307 709 € HT.

En raison de travaux plus important, le montant du marché pour la construction du bâtiment doit être actualisé.

Le marché doit être réévaluer à 28 175.05 € HT en complément.

Un marché total de (307 709 HT + 28 175.05 € HT) 335 884.05 € HT

**A l'unanimité**, le Conseil Municipal

- **Accepte** le complément du marché construction bâtiment destiné à un accueil petite enfance par la société BUGEY BRESSE CONSTRUCTION NATILIA pour un montant de 28 175.05 € HT

#### 5-Subvention pour la coopérative de l'ECOLE de PRESSINS

Henri PEGOUD, 1<sup>er</sup> adjoint, explique que lors du budget primitif 2023 une somme avait été alloué au compte 65541 à la coopérative scolaire à hauteur de 9075 €.

Des factures ont été réglé directement par la collectivité pour un montant de 1 098.96 €.

M. PEGOUD propose de verser la différence de 9 075 € – 1 098.96 €, c'est-à-dire 7 976.04 € à la coopérative scolaire.

**A l'unanimité**, le Conseil Municipal

- **Accepte** de verser une subvention à la coopérative scolaire de 7 976.04 €

#### 6- Montant du nouveau loyer de l'appartement au 1160 bis route du Village suite au départ du locataire

M. le maire, informe le conseil que la locataire du logement 1160 bis route du Village a donné congés.

M. le maire, propose de réévaluer le montant du loyer à 320 €, et le montant du garage à 32 €

**A l'unanimité**, le Conseil Municipal

- **Emet un avis favorable** pour le montant du loyer à 320 € et du garage à 32 € du logement communal situé au 1160 bis route du Village

## 7- « Passeports jeune » aide financière communale

M. le maire, explique que le 26 Juin 2014, la mise en place du passeports jeunes avait été délibéré au sein du budget du CCAS.

M. le maire, informe qu'il faut délibérer au sein du budget de la collectivité.

Le maire explique que le « passeport jeune » est une action sociale afin d'apporter une aide financière aux jeunes Pressinois dans un cadre bien précis.

Les modalités de cette action sont :

- Les demandeurs devront déposer un dossier complet
- Une commission recevra les personnes dont les dossiers ont été au préalable retenu
- Un montant est fixé par dossier avec un maximum de 500 €
- Le projet financier doit avoir pour objectif une recherche de travail ou formation qualifiante
- Le demandeur doit être âgé de moins de 26 ans.

**A l'unanimité**, le Conseil Municipal

- **Emet un avis favorable** pour la mise en place du « PASSEPORTS JEUNES » au sein du budget communal

## 8- Montant du loyer de la location d'un bâtiment hangar communal pour l'Association « Les Historiales »

Le Maire rappelle que la commune met à disposition un bâtiment hangar communal pour l'Association « Les Historiales » à PRESSINS au lieu-dit La Combe, selon le bail en date du 30 Novembre 2010 signé à l'Etude SCP Maitres HOURS et MARCHAND notaires associés à PONT DE BEAUVOISIN (38480).

Un loyer est perçu annuellement pour l'année N-1.

Le montant du loyer doit suivre chaque année l'indice de référence des loyers publiée par l'INSEE au 1<sup>er</sup> juillet de chaque année.

Pour l'année 2022, le loyer s'élève à 2 273.31 €

M. REVEL, président de l'Association « Les Historiales » ne prend pas part au vote.

**A l'unanimité**, le Conseil Municipal

- **Emet un avis favorable** pour le montant du loyer de 2 273.31 € pour l'année 2022 à l'Association « Les Historiales »

## 9- Indemnité horaire pour travaux supplémentaires (IHTS)

M. PEGOUD Henri, explique que Jérôme a effectué des travaux pour la commune en dehors de son temps de travail.

Pour l'indemnisation de ses travaux, il est nécessaire d'instaurer une IHTS.

**A l'unanimité**, le Conseil Municipal

- **Emet un avis favorable** pour instaurer une IHTS.

Divers

- M. REVEL Serge souhaiterait qu'on replante des tilleuls à la place des cerisiers.
- CIMETIERE : M. Henri PEGOUD explique qu'avec Isabelle ROCHE BOLLOTTE, ils ont fait une visite au cimetière avant et après le 01/11.  
18 concessions sembleraient être abandonnées + 10 qui pourraient être reprises  
Il propose d'établir un arrêté de procédure.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour

**Fin de séance : 20 H 39**

Le MAIRE  
Jean Louis REYNAUD

Secrétaire de séance  
Laëtitia GIRARD